



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°174 du 29 mars 2011

SOMMAIRE

- Liste des rassemblements pour le 31 mars
- Compte-rendu intersyndical du Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.

La bataille contre la RGPP et les suppressions de postes annoncées dans les organismes part fort. Au CNRS, de nombreuses réunions ont déjà eu lieu dans les délégations régionales. Pour le 31 mars, l'ensemble des syndicats de la recherche appelle les personnels de la région parisienne à se rassembler à partir de 9 h au siège du CNRS, 3 rue Michel Ange.

En province de nombreuses initiatives intersyndicales sont prises. Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des personnels, titulaires et précaires, chercheurs enseignants chercheurs et ITA à se mobiliser et participer aux initiatives. La suite de l'action passera par une plus grande information dans les laboratoires et un débat avec les personnels pour définir ensemble les modalités d'action futures.

Première liste des appels pour le 31 mars

Région parisienne : rassemblement à partir de 9 h au siège du CNRS 3 rue Michel Ange

Strasbourg :

Rendez-vous sur le site de Cronenbourg. Rassemblement à 10h. AG à 10h 30 sur deux points : RGPP et "Politique d'excellence, IDEX Unistra".

Grenoble :

Rassemblement devant la DR à 9h30. La presse est prévenue.

Toulouse :

Rassemblement jeudi 31 mars à 9h30 devant la délégation régionale du CNRS (14 avenue Edouard Belin)

Lyon :

Rassemblement et Assemblée Générale à la délégation à partir de 9h

Bordeaux :

Rassemblement jeudi 31 mars à 11h devant la délégation.

Marseille :

Rassemblement à 9h devant la délégation

Nantes/Rennes:

Rassemblement devant la délégation le 1^{er} avril à 9h30 pour la venue du DGDR

Rouen/Caen :

Rassemblement devant la délégation à CAEN à partir de 9h le 31 mars

Côte d'Azur :

Rassemblement devant la délégation à 10h à Sofia

Montpellier :

Rassemblement et Assemblée Générale à 9h30 devant la délégation.

Nancy :

Rassemblement à 9h devant la délégation régionale.

Compte-rendu intersyndical du Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.

*Réunion plénière
Jeudi 3 février 2011
salle Joliot-Curie
Campus Michel-Ange*

SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et SNESUP-FSU
[avec commentaires syndicaux]

Déroulement de la session : (modification de la succession des points de l'ordre du jour initial)

Matin :

- discours de politique générale par le directeur de l'InSHS, et débat
- participation aux groupes de travail de l'Alliance ATHENA
- Ribac (présentation I. Sidéra et M. Dassa)

Après-midi :

- propositions de nominations au Conseil de l'AERES par les instances du CoNRS
- approbation du CR du 3 décembre, et discussion sur la rédaction des CR du CSI
- concours chercheurs 2011
- concours chercheurs 2012
- discussions sur les priorités du CSI
- questions diverses

Présents :

CSI : Laurinda ABREU, Joël BIARD, Françoise BRIQUEL-CHATONNET, Olivier BUTTNER, Jacques CREMER, François DUBET, Carole DORNIER, Laurent DOUSSET, Sophie DUCHESNE, Benoît FLICHE, Virginie GUIRAUDON, Marie-Odile GOULET-CAZE, Cédric LOMBA, Christine NOUGARET, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Nicolas POSTEL, Alice ROUYER, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO-CHAUDIRON, Robert VARADY,¹
Membres du CSI excusés : Yvon MERLIERE, Katheline SHUBERT, Cécile VIDAL (représentée par procuration)

Représentants invités des sections :

SHS : Véronique GAZEAU (32), Jean-Marie GUILLON (33), Christian HUDELLOT (34), Barbara CASSIN (35), Philippe AUVERGNON (36), Stefano BOSI (37), Chantal BORDES-BEN HAYOUN (38), Catherine MARY (40).

InEE : Anne-Marie GUIHARD-COSTA (31)

Expert invité : Maurice CASSER

InSHS : Patrice BOURDELAIS (D), Françoise LE MORT (DAS), Pierre DEMEULENAERE (DAS), Jean-François GOSSIAUX (DAS), François-Joseph RUGGIU (DAS), Carole LE CONTEL (DAA), Isabelle SIDERA (chargée de mission), Michèle DASSA (chargée de mission).

SGCN : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS).

[Résumé des points essentiels ... ce qui ne dispense pas de lire le reste !]

Une partie importante de la réunion du CSI a été consacrée à la présentation du budget SHS. On retiendra que les budgets sont à la baisse et se traduisent par une réduction significative des financements annuels CNRS pour les laboratoires (-10 à -15%) et par l'abandon du financement d'allocation doctorales et de post-doc. Les élus se réjouissent que l'INSHS ait augmenté substantiellement le nombre de postes de chercheurs mis aux concours cette année et s'opposeront à toute tentative de revenir sur la politique qui tend vers le remplacement des départs en retraite, même si c'était dans l'objectif de renforcer le budget d'intervention de l'INSHS pour les années à venir. Les élus s'inquiètent du

¹ Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

caractère désormais presque exclusif du financement de la recherche sur projet et de la mise en place de nouveaux instruments gestionnaires (notamment de contrôle budgétaire) qui répondent mal aux exigences d'une recherche fondamentale de longue durée. Ce fonctionnement par projets (ANR notamment) ne permet pas de construire des ensembles complémentaires et pertinents de résultats scientifiques à la disposition des chercheurs et de l'ensemble de la société. Nous considérons qu'il est urgent que l'INSHS dispose de moyens supplémentaires. Rappelons que nous demandons depuis des années le rééquilibrage du financement entre ANR et crédits CNRS.

Par ailleurs, les élus rappellent qu'une évaluation sérieuse des recherches ne saurait se faire sans l'examen approfondi des comptes rendus et des productions des programmes de recherche, y compris des recherches sur projet, qui doivent s'inscrire dans une complémentarité fondée sur la coopération plus que dans une concurrence autour de thématiques restreintes.

Les élus demandent aux représentants de la direction de participer à toute la durée des réunions du CSI, afin que celui-ci dispose de toutes les informations nécessaires au débat. Les élus du CSI seront vigilants concernant l'information relative aux décisions stratégiques (par exemple sur le redécoupage des sections, sur les délégations, sur les crédits attribués à chaque labo, etc.) et le respect du travail des sections du comité national (notamment en matière d'évaluation et de postes mis au concours).

Enfin, le CSI s'est doté de groupes de travail (sur la structuration de la recherche, sur la recherche sur projet et sur l'évaluation) qui auront pour mission d'établir un bilan des mesures qui ont profondément transformées la recherche en SHS ces dernières années.

Compte-rendu par points à l'ordre du jour :

Matin :

1/ déclaration de politique générale (Patrice Bourdelais : PB)

Après avoir évoqué le fait qu'il n'y avait pas de changements dans la politique générale du CNRS et de ses instituts, il rappelle les **axes prioritaires** de l'InSHS, outre ceux de la SNRI (stratégie nationale de la recherche et de l'innovation) : santé et travail ; genre ; comparaisons et aires culturelles, les axes de méthodes de l'InSHS étant la comparaison et la modélisation. Ces orientations seront traduites en termes de choix budgétaires et de coloriage des postes ouverts aux concours. Ces **postes** voient leur taux de renouvellement s'améliorer avec 0,85 de remplacement, l'objectif étant de tendre vers un remplacement à 1 pour 1. Cela offre la possibilité de 7 à 10 postes par section. Les passages en DR2 et DR1 sont également augmentés, mais l'essentiel reste les créations de postes frais de CR. PB souligne clairement que, si les sections ne respectent pas les coloriages, ses décisions ne suivront pas forcément les choix des sections et qu'il se réservait la possibilité de donner plus de force aux orientations stratégiques générales [*les élus demandent toutefois que le travail des sections, réalisé à partir d'une évaluation des dossiers et d'une audition, soit pris en considération et respecté dans la décision finale*].

Budget : Dans la mesure où la direction de l'InSHS est confrontée à une baisse significative du budget, et qu'elle a fait le choix de soutenir l'emploi statutaire, il faut réduire les moyens alloués aux Unités. Il faut aussi tenir compte, à budget constant, du repyramidage des DR (DR1 vers DRCE), mesure justifiée par la volonté politique de mettre les rémunérations des DR au niveau de celles des Professeurs d'Université.

PB présente à notre demande une série de graphiques pour comparer les budgets 2010 et 2011, en soulignant la difficulté d'élaboration de ces graphiques car ces deux budgets n'ont pas été construits selon les mêmes rubriques. Cependant, il dit ne pas pouvoir nous faire circuler actuellement ces tableaux (instructifs) car des corrections de détail doivent y être apportées. Il verra ensuite, après corrections.

PB relève que les grandes répartitions financières ne sont modifiées qu'à la marge, les grands postes budgétaires étant la dotation des unités (71% en 2010 et 72% en 2011) et les crédits d'intervention (13% en 2010 et 12% en 2011). Il précise que c'est sur ces derniers que sont financés les remplacements de gestionnaires (IT Bap J), les seuls à pouvoir être éventuellement remplacés en ces temps de restriction budgétaire. Par ailleurs, le « mi-lourd » a été réduit à 1% (« les principaux besoins étant financés par ailleurs, par exemple les Equipex »), et les financements de colloques ont été réduits, au profit des revues (dont l'essentiel va à l'aide à la traduction en anglais).

Si les dotations annuelles des unités subissent une baisse globale officielle de 3%, c'est en tenant compte du fait que les UMIFRE (Unité mixte internationales de la France à l'étranger), jusqu'alors gérées au niveau de la direction générale, sont désormais intégrées à l'InSHS, ce qui représente environ 1,2 M€, et donc une baisse effective des dotations supérieure à 3%, ce qui se traduit en définitive par une baisse de 10 à 15% des crédits versés aux unités. Du fait de la suppression des post-docs et des allocations doctorales, les crédits en CDD ont pu baisser de 1,7M€ à 0,2M€

D'une manière générale, PB considère que la baisse du budget a ceci de salutaire qu'elle oblige à faire de choix, au lieu de se contenter de reconductions automatiques, sans politique scientifique. Pour PB, les décisions ne doivent plus se faire en fonctions d'affinités personnelles. Si l'option retenue était de maintenir les dotations récurrentes, il serait mécaniquement obligatoire de baisser le reste. *[Les élus considèrent qu'une véritable politique scientifique ne se mène pas sans moyens, mais au contraire avec des financements qui soient à la hauteur des objectifs et permettent de soutenir le développement de la recherche. Pour les élus, c'est précisément une des conditions de véritables choix stratégiques. C'est pourquoi ils pensent qu'en abandonnant le financement de la recherche aux seules universités ou en privilégiant les financements sur projets gérés par l'ANR, la politique actuelle du CNRS l'empêche de mener une véritable politique scientifique].*

Pour les bourses de thèse et les allocations post-doc : elles ne peuvent être maintenues car leur coût global n'atteint pas le seuil critique des 0,4M€, nécessaire pour compenser le coût de l'organisation (comité scientifique) de cette campagne... Si des financements restent possibles, les subventions éventuelles seront donc octroyées hors campagne *[mais pas de renseignement sur ces « modalités hors campagne »]*.

Pour optimiser les dépenses, le CNRS a mis en place des modalités appropriées avec le « dialogue de gestion ». PB souligne également les apports des CPER (contrats de plan Etat-Région), en fort accroissement et le fait que les équipements mi-lourds entrent dans les financements Equipex.

Il donne ensuite la parole à **Carole Le Contel** pour les précisions à apporter sur les nouvelles modalités budgétaires :

Le « dialogue de gestion » est une nouvelle façon d'allouer les ressources, dans le cadre d'une globalisation des crédits. Il n'y aura plus qu'un seul flux de crédits vers les unités, avec un nouveau référentiel budgétaire mis en place par Xavier Inglebert. Cela doit permettre une meilleure pertinence des catégories de dépenses, obligeant à en revoir les natures plutôt que de procéder à de simples reconductions. Une réflexion est conduite sur l'articulation entre les besoins exprimés par les unités et l'usage fait des ressources, conjointement aux aspects de rythme des dépenses, à caler sur l'annuité du budget : non seulement il ne faut plus faire de « réserve » d'une année sur l'autre (avec parfois des totaux de 30%, qui sont considérables à l'échelle du CNRS ; mal vu par Bercy), mais il est demandé de procéder au plus tôt dans l'année aux dépenses. Ceci est maintenant possible, les crédits étant disponibles fin janvier. Les cas particuliers sont justement envisagés par le « dialogue de gestion ». Cela permet de faire le point des dépenses tous les deux ou trois mois, ce qui peut permettre de mieux suivre les dépenses, et par catégories essentielles. Selon les unités, les baisses peuvent varier, mais elles sont en moyenne de 10% *[Ce dialogue de gestion exigerait une aide aux unités pour planifier sur plusieurs années les dépenses et faire que la surveillance du taux annuel d'exécution d'un budget ne conduise pas à un fonctionnement à très court terme, incompatible avec la qualité et la fiabilité de la recherche, qui entraînerait, dans un contexte de restriction budgétaire une mauvaise utilisation des ressources. On peut craindre l'usage de modes gestionnaires, qui causent tant de dégâts dans le secteur privé, visant à mener des contrôles à très court terme en opposition avec le temps long, et pour partie difficilement programmable dans le détail de la recherche fondamentale. Derrière des arguments d'allure technique se profile une véritable promotion de la recherche court-termiste. Or, si*

des projets à court terme peuvent valablement se mettre en place, ce ne doit être que conjointement aux programmes fondamentaux et non à leur place].

Selon P. Bourdelais, il est clair qu'il faut de moins en moins compter sur le confort des reconductions de crédits récurrents. L'argent n'est pas à Paris, mais plutôt à Bruxelles. Les ANR c'est bien, les projets européens c'est mieux. En aucun cas, la baisse des crédits récurrents ne peut mettre en danger une unité [*ce serait vrai si les crédits récurrents étaient importants mais on parle ici de budgets déjà très faibles et donc atteignant ou franchissant facilement un seuil critique en cas de baisse*]. Si c'était le cas, cela signifierait que c'est l'unité elle-même qui se met en danger en n'allant pas chercher des crédits ailleurs.

Si des réajustements peuvent se faire dans le futur, ce ne sera que progressivement en partenariat avec les universités. Il faut améliorer l'équilibre des dotations des unités, notamment en fonction de la composition, entre chercheurs CNRS et enseignants-chercheurs. Un véritable co-pilotage permettra une véritable réorganisation à chaque quadriennal.

Dans les priorités politiques :

- « Anglais on line ». Le dépouillement des fiches RIBAC montre que cela décuple l'impact des productions.
- Financements de PEPS qui peuvent conduire à développer des projets ANR ou PCRD (projet de 8 PEPS communs avec l'InEE, dont la moitié à charge de l'InSHS, soit un total de 40 000€ en 2011)
- Genre : la question concerne tous les instituts du CNRS.

2/ Discussion générale, avec réponses de PB aux questions :

- Recrutements CNRS :
 - PB a bien entendu le fait que, pour les économistes, il y avait un problème de calendrier car les meilleurs, qui postulent à plusieurs établissements, sont recrutés avant publication des résultats des concours CNRS.
 - PB a bien entendu l'interpellation de la section 32 (lettre argumentaire) au sujet des taux de recrutements, particulièrement défavorables depuis des années. Il assure, en présence de la représentante de la section 32, qu'il y aura un redressement l'an prochain.
 - Audition de tous les candidats : c'est la question de l'inflation des candidats, dont beaucoup se présentent à plusieurs concours, ce qui conduit à une inflation mécaniquement des temps d'audition. Une présélection demanderait des jurys qualifiés pour ça...
 - Problème général : pour des raisons de contraintes budgétaires, il ne peut y avoir de choix stratégique dans une direction sans baisse corollaire sur un autre point (vases communicants). PB indique qu'il pense ainsi à renoncer l'an prochain à quelques recrutements pour récupérer de la marge de manœuvre.
 - Enseignants-chercheurs : tenir compte des ratios avec les chercheurs CNRS pour estimer les besoins des unités. Le nombre de chercheurs CNRS est primordial, les enseignants-chercheurs doivent réellement s'impliquer dans la recherche.
 - I&T CNRS : dans l'attribution éventuelle d'ingénieurs et techniciens aux unités, priorité sera donnée aux postes de gestionnaires, notamment pour les remplacements ; possibilités éventuelles plus tard pour les autres.
- Financements ANR et européens,
 - Pousser les universités à se servir du préciput pour avoir une politique internationale de recherche ; le partage du pilotage scientifique des unités doit aller avec le financement conjoint. [*Dans un certain nombre de cas, les universités financent davantage les UMR que le CNRS et utilisent déjà le préciput et leur BQR pour mener une politique scientifique internationale ; au point que, pour bien des enseignants-chercheurs de ces universités, le CNRS est d'abord un label plus qu'une source de financement*]
- ANR suite : en plus des spécificités des programmes SHS et de la difficulté d'adéquation avec les offres, n'y aurait-il pas un double risque de perversion des objectifs premiers ?

- Utilisation des financements pour compenser les faibles possibilités de bourses post-doctorales, d'autant plus que ce sont souvent à des jeunes docteurs que les responsables de programme demandent de monter les dossiers.
- Soutien aux revues :
 - Le financement de l'InSHS aux revues est affecté dès 2011 et de façon largement prioritaire à la traduction en anglais pour les revues en ligne
 - Ce n'est pas seulement un problème de langue, mais aussi de type de support, d'où sélection des revues, pour en garder (dans un premier temps) une ou deux par section, les plus centrales de la discipline [*ce qui est impossible quand il y a plusieurs disciplines dans la même section*].
 - 300 000€ de soutien en 2011, à réserver à cette sélection ; pour les autres, il faudra se tourner vers les collectivités locales ou les universités
 - Créer de nouvelles revues, ou renforcer les anciennes ; quelle « prime » aux plus innovantes (anciennes ou récentes) ? Comment choisir ?
- Genre : c'est une des priorités de l'InSHS, donc il y aura des « coloriations » ; sur les 85 postes au concours en SHS, il y aura un nombre significatif de coloriations
 - Cas de MAGE (« MArché du travail et GENre », groupe de travail international et pluridisciplinaire CNRS) : contrairement aux engagements de la direction précédente, la direction de l'InSHS actuelle a refusé le passage de GDRE à GDRI. Elle justifie cette position par le fait que le GDR se serait « refermé sur ses seules problématiques liées au travail, sans se renouveler », alors que l'InSHS cherche à promouvoir et élargir les études sur le genre. Sandra Laugier (DAS à l'InSHS, section 35) est chargée d'assurer l'organisation des études sur ce thème.
 - Le « genre » concerne tous les instituts du CNRS et pas seulement SHS.
- Séminaire de direction du 24 janvier :
 - L'ordre du jour avait « fuité », et ne correspond pas à ce qui a été débattu [*mais, d'après nous, les différences avec le « bon ordj » sont cosmétiques et ne changent rien au fond*]
 - ce type de séminaire, organisé régulièrement est utile aux directeurs d'Institut et à la DG du CNRS pour débattre entre nous et ne pas « avoir le nez dans le guidon » ; les réflexions doivent se faire le plus en amont possible [*pas de réponse sur deux des points sensibles : raccourcir la hiérarchie ; sentiment d'appartenance au CNRS*]
- Alliance ATHENA : « peu d'échos en général »
 - Les groupes de travail de l'agence travailleraient à des rythmes différents (indicateurs/ infrastructures/ internationalisation/ économie et entreprises/ structuration de la recherche : unités et MSH, etc.)
 - Trois nouveaux groupes (Environnement/ Santé/ Numérique) sont constitués, mais n'ont pas commencé à travailler.
 - Travail de longue haleine mais... rapport à rendre pour fin juin 2011 !
 - L'interface SHS/SDV est lourd d'enjeux sciences et santé

3/ Intervention de Michèle Dassa et Isabelle Sidéra sur RIBAC

(Recueil des Informations pour un observatoire sur les Activités des Chercheurs ; voir aussi le n°10 de mars 2011 la *Lettre de l'InSHS*)

Il s'agit d'un outil fabriqué par l'ancien CSD des SHS, constitué par une base de données quantifiables, susceptible de mieux caractériser l'activité de recherche en SHS que ce qu'il est possible de faire avec les traditionnelles fiches CRAC.

Les formulaires sont en ligne, organisés en 605 items selon 53 rubriques, et renseignables au fil de l'année, au fil des activités. Ribac permet une qualification des thèmes de travail et une caractérisation des pratiques.

2009 : un premier bilan peut être fait avec 1006 formulaires remplis, soit 50% des chercheurs. Cela représente 27 044 fiches car il y en a une par activité. Les fiches les plus nombreuses sont celles concernant les activités d'enseignement, les moins nombreuses les programmes de recherche. Le graphique qui en est présenté, établi à partir de l'analyse de ces formulaires, s'avère assez difficile à lire, voire confus et peu informatif, dans la mesure où il comptabilise pour une activité des tâches de

nature très différente (une intervention dans un enseignement et la coordination d'un programme de recherche par exemple). On peut toutefois retenir que les publications sont de 3,2 par chercheur en moyenne pour 2009, avec prise en compte des rapports, pour toutes les sections. Les langues pratiquées sont très diversifiées, la fréquence des chapitres d'ouvrage » diffère beaucoup d'une section à l'autre, les publications en anglais sont surtout le fait des sections 31 et 37.

2010 : 65% des chercheurs SHS des sections 32, 38, 39 ont rempli un formulaire Ribac, 50% pour les autres, moins pour la section 33 ; ces différences ont évidemment un biais sur l'image finale [*pour les taux de remplissage : certaines communautés de chercheurs sont réticentes à la conception même de ces fiches, et il faut aussi considérer qu'une partie des chercheurs a certainement rempli une fiche RIBAC au lieu de la fiche CRAC parce que la date limite de renvoi était plus tardive pour Ribac*]

Bilan : il est question de remettre sur pied un comité de pilotage pour faire évoluer le contenu de ces fiches.

Deux remarques faites sur le bilan :

- « meilleure connaissance des SHS », mais pour quel usage ? [*Veiller à ce que la fonction d'image statistique des modalités et domaines de la recherche ne soit pas détournée sur une fonction d'évaluation quantitative automatique, qu'elle soit individuelle ou collective*]
- Les rapports ne pourront jamais être remplacés par des fiches, mêmes très détaillées, dans le cas de la finesse nécessaire à l'évaluation. Les fiches sont quantitatives, à vocation statistique de caractérisation « affinée » de la recherche en SHS, en général et par secteur. Les rapports (quelle qu'en soit la périodicité) sont plus de nature qualitative et individuelle.

PB : Cet outil est important pour le chercheur comme pour l'institution ; montre la richesse et la diversité des recherches et des chercheurs en SHS ; il peut rendre compte de toutes les activités car il est possible de le renseigner au fil de l'année (en fin d'année, on oublie nombre d'activité en ne retenant que les essentielles). En ce sens, Ribac est un bon outil, et le CRAC devient obsolète. Les rapports à deux ans n'en disent pas beaucoup plus que la fiche RIBAC. Ribac est une aide pour renforcer les outils d'évaluation, mis à mal avec les fluctuations en SHS car trop tributaires de la composition des structures d'évaluation [*les élus sont en complet désaccord avec PB sur ce point : voir ci-dessus*]. Il faut bien maintenir la distance et la complémentarité entre Ribac (quantitatif) et le rapport d'activité (qualificatif).

Après-midi :

La présence sympathique de François Gossiaux (DAS) en début d'après-midi a été appréciée ; en revanche, l'absence de PB, ou d'un représentant de la DS qui soit en mesure de répondre précisément aux questions du Conseil a été fortement regrettée car, dans le cas contraire, bien des questions auraient trouvé réponse, ce qui aurait permis d'avancer plus vite sur certains dossiers.

Redécoupage des sections : Cette question est soulevée à partir du cas de la section 35 du CNRS et de la 17 du CNU qui apparaissent, dans un tableau de la SNRI (Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation) au Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, en date de décembre 2010. Elles sont redistribuées de manière très inégale, en fonction d'une problématique « rapprochement des chercheurs cognitivistes » qui sortiraient de l'actuelle section 35, et ceci apparemment sans débat avec la section concernée... :

- 17a : enseignants-chercheurs travaillant en sciences cognitives (environ 30)
- 35a : chercheurs travaillant en section cognitive (environ 30)
- 17b : langues, littérature, arts, philosophie, religion, histoire des idées (environ 330)
- 35b : mêmes thématiques (environ 170)

Selon ce projet, la 17a et la 35a relèveraient du secteur SHS.4 (esprit humain, langage, éducation), tandis que la 17b et la 35b relèveraient du secteur SHS.5 (langues, textes, arts et culture)

Des explications sont demandées, mais François Gossiaux ne sait répondre autrement qu'en disant que le redécoupage des sections n'est pas à l'ordre du jour, qu'il s'agit surtout de se mettre en cohérence avec les sections CNU et que cela concerne davantage la sélection des mots-clés que le périmètre des sections. Il est souligné par la présidente de la section 35 que les sections concernées au CNU (17) demandent pour le moins des éclaircissements, la 17 du CNU étant co-signataire de la motion de la section 35 du CNRS. Après discussion, et en l'absence (fortement regrettée) de représentant de la

direction de l'Institut en capacité de répondre, une « recommandation » est mise au voix : « *Le CS considère comme indispensable d'être consulté dans des conditions raisonnables de calendrier, d'information et de transparence pour toute question concernant d'éventuels ajustements ou redéfinitions du périmètre des sections du CoNRS* ». Adopté à l'unanimité.

PES : une question est posée sur les « primes d'excellence scientifique » Leur actualité (dossiers de candidatures à poser et question des options financières du CNRS) est soulignée mais cette question, qui ne fait pas l'unanimité, est estimée trop importante pour être traitée dans l'urgence (elle n'était pas à l'ordre du jour). Il est décidé de reporter à une prochaine réunion. [*PES : procédure à laquelle une part importante de la communauté s'est opposée, et s'oppose, pour des raisons éthiques ; pour les élus, les sommes allouées à ces PES seraient mieux employées en les réservant à l'emploi statutaire ou aux allocations doctorales par exemple ; sans compter leur effet pervers dans les équipes. Plus généralement, les élus pensent que cette question intéresse l'ensemble des Instituts du CNRS doit donc être débattue au niveau de l'organisme*].

Représentants du CoNRS au conseil de l'AERES : Le débat a surtout porté sur les compétences et le travail de l'AERES (compétence scientifique, position des SHS en AERES, articulation entre pratique scientifique et évaluation, rôle d'orientation stratégique et rôle de suivi technique, missions, etc.). Les questions qui se sont posées ne concernaient pas la qualité scientifique des candidats (visiblement tous très qualifiés), mais plutôt de savoir s'il fallait privilégier le caractère « excellence scientifique visible à l'international » ou plutôt « chercheur de haut niveau connaissant les institutions de la recherche et en position de soutenir le CNRS ».

Après ce débat, le vote a bulletin secret a été organisé. [*Pour information : une fois rassemblés les suffrages de l'ensemble des membres du CoNRS – CSI, CS, sections – trois candidats ont été proposés par le CNRS : Gilles Boetsch, Pierre Gilliot, Hélène Moné*]

Approbation du compte-rendu et notion de compte-rendu :

Trois documents existent pour notre CSInSHS :

- Un compte rendu inter-syndical, réalisé par les élus et syndiqués du CSI ; une copie en est transmise à la direction scientifique de l'Institut, qui peut faire les remarques qu'elle jugera nécessaire. Il est communiqué à tous les membres du CSI et aux participants à la réunion dès sa rédaction terminée.
- Un relevé de décisions : court et essentiel, il est rédigé par Solange Lassalle, et diffusé aux membres du CSI
- Un compte-rendu « officiel » du secrétariat scientifique du CSI ; il est validé au CS suivant, et conservé en archives. Il n'est pas diffusé au-delà du CSI, mais est consultable selon les règles habituelles de la CADA.
 - o Ce CR de la précédente réunion (10 décembre 2010) est voté à l'unanimité par les membres du CSI, après modification d'un mot mal employé.

Quel que soit le document, il est rappelé que ne doivent pas figurer de jugement de valeur sur un ou des individus, car cela pourrait en empêcher la diffusion (réglementation concernant l'accessibilité aux documents administratifs, loi de 1978 et ses décrets d'application).

Fonctionnement du CSI : a été abordée la question des « membres invités » que sont, par exemple les représentants des présidents de section SHS : il faut rendre compatible les contraintes légitimes du règlement intérieur avec les nécessités de pouvoir travailler avec souplesse et efficacité avec les collègues éventuellement invités, pour la session entière ou pour une de ses parties. D'un point de vue élémentaire, il est demandé que les « invités » soient reçus dans les mêmes conditions matérielles que les autres membres, notamment par l'octroi de tickets repas pour le repas de midi au Campus.

Prochaine réunion du CSInSHS : il est demandé à ce qu'une réunion ait lieu avant celle du 7 juillet. La date du **24 mai** est choisie en fonction des disponibilités des membres et de la salle. Cette date est choisie aussi en fonction du calendrier Labex : ceux-ci devraient alors être connus et cela nous permettra d'agir en conséquence.

Seraient abordés au moins les questions suivantes :

- la PES
- la structuration de la recherche
- le détachement et la délégation
- questions d'actualité

Groupes de travail : trois groupes sont constitués, et leurs « animateurs-responsables » en présentent les grandes lignes.

- Structuration de la recherche en SHS (Carole Dornier : carole.dornier@unicaen.fr)
 - o UMR et MSH ; fonctionnement ; état des lieux et impact du « grand emprunt »
 - o PB souhaite que ce groupe travaille avec la DS de l'institut, aussi bien pour pouvoir avoir accès aux données nécessaires que pour profiter des résultats. Ce serait ainsi une contribution externe au « premier cercle » de la DS.
- Bilan critique de la recherche sur projet (Marie-Odile Goulet-Caze : mogoulet@vjf.cnrs.fr)
 - o Nous avons maintenant la possibilité de prendre du recul après les premières années d'expérience ; il faudrait évaluer les modifications en terme de nature de la recherche qu'ont introduites les projets ANR, ERC, PCRD, CPER; analyser ce que signifie aujourd'hui l'« innovation » en SHS ; voir comment prendre en compte chez les jeunes chercheurs la responsabilité de projets ANR ou ERC dans l'évolution de la carrière (difficulté par exemple à gérer ce genre de projet et à préparer en même temps une HDR); réfléchir sur l'articulation entre une recherche sur le temps long, souvent nécessaire dans les disciplines SHS, et les délais relativement courts des recherches sur projet, etc.
 - o PB estime (comme MO) que c'est un projet lourd et important. Il conseille de contacter l'AERES pour l'évaluation des projets régionaux et de se rapprocher de Roddaz pour l'ANR car il est possible qu'ils aient un projet semblable. [*mais pas nécessairement dans la même optique*]
- Evaluation en SHS (Nicolas Postel : nicolas.postel@univ.lille1.fr)
 - o Diversité des pratiques en SHS ; question du jugement des pairs ; évaluation qualitative et évaluation comptable ; connaître une recherche ou la juger ? notion de laboratoire de recherche, au-delà d'une somme de chercheurs.
 - o PB pose la question des différences éventuelles de critère à l'intérieur même des SHS et incite à multiplier les réflexions, notamment sur les indicateurs.

Il est recommandé à chacun des intéressés de contacter les différents responsables de ces groupes.